

Club Alpin Français de PAU

Cité des Pyrénées

29, bis rue Berlioz

64000 PAU

Réunion du Comité Directeur du Club Alpin de Pau

du 11 février 2019 à 19 h.

L'an deux mille dix-neuf, le lundi onze février à dix-neuf heures, les membres du comité directeur se sont réunis à Pau sur convocation du président.

20 présents, 3 excusés, 1 absente, 2 invités (cf liste jointe)

L'ordre du jour :

- 1) Demande d'adhésion à l'Office Municipal des Sports de Pau pour 2019 (vote)
- 2) Point logo et emblème (Gilles Ginot et Véronique Faivre - présentation à faire) (vote)
- 3) Cellule de gestion de crise (voir document joint) (Michel Thomas - information brève)
- 4) Notes de délégation refuges (voir document joint) (Michel Thomas - information brève)
- 5) Bilan Audit Communication (Bernard Boutin et Didier Mazoin)
- 6) Approbation des fonctions de gestion (voir tableau joint) (Michel Thomas) (vote)

Le procès-verbal du comité directeur du 22 janvier 2019 est soumis à l'approbation des membre du CoDir. Le PV est approuvé à l'unanimité.

1) Demande d'adhésion à l'Office Municipal des Sports de Pau pour 2019 :

Compte tenu des délais qui s'imposaient, notre trésorier, Jean-Pierre Belaygue, a effectué l'adhésion pour le montant maximal de 150 euros qui permet au club de bénéficier du prêt gratuit de véhicules et de divers matériel. L'initiative est approuvée unanimement.

Décision : l'adhésion du Club Alpin Français de Pau pour 2019 à l'Office Municipal des Sports de Pau est approuvée à l'unanimité.

2) Point logo et emblème :

Gilles Ginot considère que le club a deux logos et qu'il serait souhaitable de n'en retenir qu'un seul pour éviter tout risque de confusion.

Michel Durthe intervient pour rappeler la distinction entre le logo et l'emblème qui n'ont pas le même usage : le logo est celui qu'impose la fédération. Il est utilisé pour toutes les démarches officielles (courriers, manifestations). L'emblème, qui a fait l'objet d'une réflexion au sein du club, figure en revanche sur les objets publicitaires comme les décalcomanies, les tee-shirts, les casquettes. Il n'y a donc pas, selon lui, de confusion possible.

L'intervention de Michel Durthe ne suscite aucune objection et clôt le sujet, sans qu'il soit nécessaire de procéder à un vote.

3) Cellule de gestion de crise (information) :

1)

La cellule de gestion de crise est désormais composée comme suit (cf document joint) :

- Michel Thomas, en sa qualité de président, (initiateur ski-alpinisme et alpinisme, instructeur neige avalanche et instructeur cartographie)
- Nicolas Gonthier, responsable de l'activité spéléologie, (initiateur spéléologie et initiateur canyon),
- Angélique Masson, vice-présidente et responsable de l'activité canyon, (monitrice canyon, initiatrice ski-alpinisme).

4) Note de délégation refuges et chalets (information) et autres points :

Michel Thomas informe avoir établi les notes de délégation nécessaires du fait du changement de présidence et de la nouvelle organisation mise en place, et notamment pour les dépenses engagées pour les refuges et chalets.

Il fait part ensuite d'un problème lié à l'utilisation d'identifiant et de mot de passe sans délégation pour la télé-déclaration du séjour des jeunes au Maroc et précise avoir pris rendez-vous à ce sujet avec Nicolas Chauvain, Gestionnaire du service Jeunesse et Sports au Pôle Jeunesse et Sports de la Direction départementale de la cohésion sociale, cité administrative, le mercredi 13 février à 14 heures.

- **demande de subvention pour le groupe Espoir :**

-

Michel Thomas sollicite ensuite l'avis du Comité Directeur à propos de la demande de subvention qu'André Vignot lui a adressée le 28 janvier précédent par SMS pour l'équipe Espoirs à hauteur de 500 euros.

Il explique ne pas avoir reçu de réponse claire de la part d'André Vignot à sa demande de précisions et regrette l'absence d'André à la réunion du Comité Directeur de ce jour.

Une discussion s'engage : tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'il s'agit d'une maladresse de la part d'un encadrant excellent sur le terrain mais moins au fait des formalismes administratifs.

Il est rappelé ensuite que l'équipe Espoirs dépend du Comité régional Nouvelle Aquitaine. Aucune subvention n'avait été jusqu'ici demandée mais, précise Didier Rappin, le Club prend en charge une part de fonctionnement des stages pour favoriser l'accès des jeunes du CAF de PAU. Cette contribution est de 150 euros par jeune cafiste de Pau. Il ne s'agit pas toutefois d'une subvention.

Divers membres du comité s'interrogent :

Une participation du club peut-elle être envisagée en cas de difficulté du Comité Régional ? Sous quelle forme et sur la base de quels documents ? Et dans ce cas, ne devrait-on pas exiger des résultats de la part du groupe Espoir qui ne semble pas s'être fait jusque-là favorablement remarqué ?

De toutes ces questions restées en suspens, il est conclu que la demande de subvention aurait dû être formulée par le Comité Régional et étayée d'un dossier complet (objectifs, budget, résultats).

Le sujet est donc clos, sans qu'il y ait lieu de prendre une décision.

- **Demandes de prise en charge de formation :**

-

Ghislaine de Rincquesen relaie ensuite plusieurs demandes de prise en charge de frais de formation : Gilles Etesse pour une formation Neige et Avalanche 2 ; Philippe Claverie et Hubert Coste pour un stage de deux jours en pré-requis pour devenir initiateur.

Après discussion, il est décidé de s'en tenir à la règle du club, à savoir que les pré-requis ne sont pas remboursés.

Est ensuite évoquée la situation de Jean-Marc Aubry, déjà autorisé pour un co-encadrement en randonnée de niveau 2/2, et qui souhaite encadrer en randonnée et en raquettes sur terrain nordique.

Après discussion, la proposition est acceptée : Jean-Marc Aubry est validé pour l'encadrement de randonnées de niveau 2/2 et en raquettes nordiques, à charge pour lui toutefois de passer le brevet d'initiateur d'ici le prochain exercice.

Décision :

Rejet des demandes de prise en charge des frais de formation pour les pré-requis.

Validation de Jean-Marc Aubry pour l'encadrement de randonnées de niveau 2/2 et de randonnées en raquettes nordiques (niveau2/2).

5) Bilan audit communication :

Bernard Boutin et Didier Mazoin ont été chargés, début janvier 2019, par Michel Thomas en sa qualité de président, de réaliser un audit sur la communication du club, aussi bien interne qu'externe.

Le bilan qu'ils présentent au comité directeur s'appuie sur un power-point annexé au présent procès-verbal.

En préambule, Michel Thomas rappelle le constat qui avait motivé sa demande : une communication disparate et inconstante au sein du club, quasi inexistante vers l'extérieur, de nombreux outils et trop peu de personnes au service de la communication.

Bernard et Didier expliquent ensuite leur méthode : recueil d'informations, notamment sous forme d'interviews de divers responsables et d'adhérents, puis travail de synthèse pour aboutir à un ensemble de préconisations. Ils nous invitent toutefois à prendre leurs conclusions comme de simples suggestions, le temps très limité dont ils ont pu disposer ne leur ayant pas permis d'approfondir leur analyse comme ils l'auraient souhaité.

La projection sur écran du bilan est ensuite commentée alternativement par Bernard et Didier.

A l'issue de leur présentation, un tour de table est organisé afin de permettre à tous les membres du comité d'exprimer leur avis.

Certaines suggestions donnent lieu à commentaire :

- **pour la communication extérieure, les événements à créer :**
 - **installation d'une tyrolienne sur le boulevard des Pyrénées (page 18 du power-point)**
 - **collaborer avec la FFCAM à une compétition sportive de haut niveau : le « Trail des 3 Refuges » ou le « HRP-GR junction Trail » qui relierait les refuges Pombie, Arrémoulit et Gourette sur un parcours de 34 kms. (page 19 du p-p)**

Pour la tyrolienne, la mairie de Pau en avait déjà refusé l'idée pour des questions de sécurité. Remarque est faite à propos de l'absence du CAF lors de la journée consacrée à la fête du sport. Explication de Michel Thomas : l'information avait été transmise trop tardivement par la ville.

Jean Bourdeu d'Aguerre invite à la prudence avec ce genre de manifestations pour lesquelles il avait été très souvent sollicité lorsqu'il présidait le club : elles mobilisent beaucoup de cadres, prennent beaucoup de temps et ne rapportent en fin de compte pas grand-chose au club.

Pour le trail, plusieurs membres sont d'accord pour juger l'idée intéressante et sympathique. L'image du club y gagnerait. D'autres font valoir au contraire que le club n'a pas pour objectif de conquérir des foules et se disent gênés par l'aspect compétitif de la manifestation ; enfin, le risque de dégradation de l'environnement est à prendre en considération. Toutefois, l'idée de relier les trois refuges dans un même événement apparaît séduisante pour la plupart.

- **Les supports de communication :**
 - les flyers (page 13 du p-p)
 - le livret d'accueil
 - les fiches techniques par activité (page 15)

Les flyers existent déjà et peuvent effectivement être améliorés. Véronique Faivre estime toutefois qu'ils ne doivent pas être mis en concurrence avec le livret d'accueil destiné aux nouveaux adhérents.

André Eygun Audap verrait quant à lui des flyers spécifiques pour les nouveaux adhérents qui pourraient leur être envoyés par mail ou via internet.

Ghislaine de Rincquesen est plus sceptique quant au flyer : le CAF n'est pas une entreprise qui cherche des clients et surtout pas des clients-consommateurs. Le livret d'accueil pourrait être remodelé et exister sous deux formes : les généralités administratives dans le livret et les conseils techniques dans des fiches mises en ligne sur le site du CAF.

L'idée de fiches techniques par activité retient une attention plutôt favorable. Véronique Faivre pense toutefois que leur édition pourrait coûter aussi cher que le livret d'accueil et que la dispersion de l'information ne serait pas forcément très pratique.

- **L'accueil des nouveaux adhérents (page 8 du power-point) :**
 - le parrainage
 - création d'une commission responsable de l'accueil
 - une soirée d'accueil par activité

Rémy Giersch retient pour sa part l'idée de parrainage qu'il juge intéressante, notamment pour les jeunes dont il faut favoriser l'insertion et le maintien au sein du club.

Ghislaine approuve l'idée d'une commission responsable de l'accueil.

Une soirée d'accueil par activité apparaît en revanche difficile à mettre en oeuvre pour le planning (dates et locaux) et ne répondrait pas forcément aux attentes des adhérents dont beaucoup pratiquent plusieurs activités. La soirée d'accueil a pour vocation de rassembler les adhérents et de favoriser une convivialité plus ouverte.

- **L'image du club**
 - questionnaire auprès de l'ensemble des adhérents (page 9)
 - idée de la montagne facile (page 20 : « Elitiste ou accessible ? »)

L'idée du questionnaire est jugée intéressante par Véronique Faivre et Jean-Pierre Petit. Il permettrait d'avoir un retour d'expérience plus critique que les

impressions livrées sur le moment autour d'un verre. Jean-Pierre suggère d'insérer le questionnaire directement sur le site du CAF.

Gilles Ginot est seul à réagir sur « l'idée de la montagne facile », soit sur la question de savoir à quelle représentation de la pratique de la montagne doit renvoyer le club : élitiste ou pas ?

Pour Gilles, le Club Alpin Français se rattache à une haute idée de la montagne. Il désapprouve donc l'idée d'une montagne facile.

Michel Thomas, qui s'est réservé les derniers mots, retient les points suivants :

- la multi-activité, élément-clé du club ; il relève toutefois que la SAE a la particularité de fonctionner en vase clos : comment amener les jeunes qui pratiquent l'escalade en salle vers la montagne ?
- Deux points essentiels : une commission d'accueil : oui, mais avec qui ? Une commission de communication : oui mais avec qui ?
- Des points faibles :
 - la multiplicité des outils qui rend très difficile la gestion de la communication
 - l'arborescence actuelle du site
 - l'absence d'un album photos sur le site
- Les bonnes idées :
 - la notion de tutorat
 - la soirée d'accueil multi-activités
 - un ou deux temps forts qui fédèrent les encadrants et amènent du public.

Il propose ensuite au vote du comité :

- que Bernard Boutin et Didier Mazoin organisent une commission de la communication : proposition approuvée à l'unanimité.
-
- que soit créée une commission accueil : proposition approuvée à l'unanimité.

Jean Bourdeu d'Aguerre accepte d'en être responsable.

Décisions prises à l'unanimité :

Bernard Boutin et Didier Mazoin sont chargés d'organiser une commission de la communication.

Une commission accueil est créée avec pour responsable Jean Bourdeu d'Aguerre.

6) Approbation des fonctions de gestion :

Un tableau listant les adhérents dotés de fonctions de gestion (fonctions

enregistrées sur le site extranet du club) a été communiqué avec la convocation au Codir.

Ce tableau distingue quatre sortes de fonctions : en vert, celles qui sont à confirmer par le comité directeur, en bleu celles pour lesquelles les responsables sont à désigner, en rose les fonctions limitées dans le temps, en jaune les fonctions déjà validées par le Codir.

Michel Thomas soumet au comité les différentes fonctions à confirmer et à désigner :

- Correspondant de la Vallée d'Ossau : cette fonction ne se justifie plus depuis que la Vallée d'Ossau est devenue un club autonome. Elle est donc supprimée.

Sont confirmés :

- Responsable locaux : Bernard Dorche
- Responsable agenda : Gilles Ginot
- Responsable commission Animation : Virginie Leeknegt
- Responsable Documentation et Bibliothèque : André Relat
- Responsable Gestion adhérents : Christine Floras
- Gestion adhérents (opérateur) : Karine Depeyre
- Gestion adhérents (opérateur) : Jean-Marc Ferri
- Responsable EPI : Michel Nogaro
- Responsable informatique : Angélique Masson

Sont désignés :

- Responsable minibus : Gaston Bonnecaze
- Responsable Protection de la Montagne : Nicolas Gonthier
- Responsable Commission Communication : Bernard Boutin
- Webmaster : Guillaume Chanchus

Il propose enfin la création d'un dernier poste de responsable Commission organisation qui traiterait des dossiers transversaux émanant de la fédération ou de plusieurs membres du comité directeur, tels que par exemple les aspects contractuels de dossiers d'assurance. Trois noms sont proposés : Dominique Vialatte, Gaston Bonnecaze, Véronique Faivre. Véronique Faivre est retenue pour le poste.

Décision : la nouvelle liste des fonctions est approuvée à l'unanimité et sera jointe au présent procès-verbal.

Une commission organisation est créée avec pour responsable Véronique Faivre.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le prochain Comité Directeur est fixé au **mercredi 03 avril 2019 à 19 heures.**

La secrétaire générale,

Le Président,

Christine Floras

Michel Thomas

-